

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2124

31 août 2013

SOMMAIRE

Agile Finance S.A.	101947	Emac Immo	101951
AXA Infrastructure III S.à r.l.	101943	EOF Germany S.à r.l.	101950
AXA Mezzanine II S.A., SICAR	101943	EQT Senior Debt S.à r.l.	101950
Aztec S.A.	101945	ERP Expertise Consulting S.à r.l.	101951
Bajo Aragón II S. à r.l.	101945	Esterel Investments S.A., SPF	101951
Bajo Aragón I S. à r.l.	101945	European Jewellers I S.A.	101952
Bergonia Investments S.à r.l.	101944	Excellence Consulting International S.A.	101952
Beri 3000 S.à r.l.	101944	Felijo Investholding S.A.	101951
Best Doctors International Insurance ...	101922	Fields Investholding S.A.	101951
Bigblue Investments S.à r.l.	101945	Finalyse S.à r.l.	101951
Blis S.à r.l.	101946	Floralia S.à r.l.	101952
BMGA Alternative Lux SICAV-SIF	101952	F.V. Consult S.à r.l.	101950
Bondi Capital S.A.	101946	Hiraga S.à r.l.	101949
Boston Mere Property Holdings S.A.	101948	Hoscheid Michel S.A.	101949
Brescia Real Estate S.A.	101946	Intesa Sanpaolo Servitia S.A.	101931
Brink's Luxembourg S.A.	101946	Isprat S.A.	101941
BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l.	101947	Letalux S.A.	101931
BT (Luxembourg) JH S.à r.l.	101948	MREF III Bond S.à r.l.	101906
BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l.	101948	RL 488 S.A.	101937
Celox S.A. SPF	101949	TMK Bonds SA	101944
Chester Investor Holdings S.à r.l.	101947	Tree Investments S.A.	101942
Circuit 1	101947	Turkey MENA Properties Nisantasi S.à r.l.	101943
Circuit 2	101948	Turkey MENA Properties S.à r.l.	101942
Coiffure Casting S.à r.l.	101949	Turkey MENA Properties V S.à r.l.	101942
Coiffure Masculine Alvaro S.à r.l.	101949	Ulysses	101942
Crèche Les Petits Fermiers	101949	Voiron Design S.A.	101943
EBM S.à r.l.	101950		
EDB Investments S.C.A.	101950		

MREF III Bond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.790.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) MREF III GP Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number 08405058 ("MREF III"), acting on behalf of MREF III "A" Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015419 ("MREF III "A")

duly represented by M. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 July 2013 in Luxembourg; and

2) MREF III, aforementioned, acting on behalf of MREF III "B" Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015420 ("MREF III "B"),

duly represented by M. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 July 2013 in Luxembourg.

3) MREF III, aforementioned, acting on behalf of MREF III "PC" Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015418 ("MREF III "PC"),

duly represented by M. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 July 2013 in Luxembourg.

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of MREF III Bond S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 177790, incorporated on 28 May 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, not yet published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Shareholders then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Stock split of the Company's shares, by splitting the share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) currently consisting of fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, into a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000), consisting of one million five hundred thousand (1,500,000) shares having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each;

2. Creation of two (2) different classes of shares and conversion of one million five hundred thousand (1,500,000) ordinary shares into one million five hundred thousand (1,500,000) class A1 shares;

3. Increase of the Company's share capital by an amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) in order to bring it from its current amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) up to a new amount of thirty thousand Pound Sterling (GBP 30,000) through the issuance of one million five hundred thousand (1,500,000) new class A2 shares with a par value of one Penny (GBP 0.01);

4. Full restatement of the Company's Articles; and

5. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

First resolution

The Shareholders resolve to proceed with a stock split of the Company's share capital, by splitting the share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) currently consisting of fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, into a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000), consisting of one million five hundred thousand (1,500,000) shares having a par value of one Penny (GBP 0.01) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to create two (2) different classes of shares, the class A1 shares and the class A2 shares, each class having a par value of one Penny (GBP 0.01).

Each share of each class shall entitle its holder to one vote at a general meeting of shareholders of the Company and to such further rights as set forth by law and in the Company's Articles, as amended pursuant to the third resolution below.

The Shareholders further resolve to convert all existing one million five hundred thousand (1,500,000) shares having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, into one million five hundred thousand (1,500,000) class A1 shares out of which (i) three hundred and eighteen thousand four hundred (318,400) class A1 shares are held by MREF III, acting on behalf of MREF III "A" aforementioned, (ii) two hundred and two thousand (202,000) class A1 shares are held by MREF III, acting on behalf of MREF III "B" aforementioned, and (iii) nine hundred and seventy-nine thousand six hundred (979,600) class A1 shares are held by MREF III, acting on behalf of MREF III "PC" aforementioned.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) in order to bring it from its current amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) up to a new amount of thirty thousand Pound Sterling (GBP 30,000) through the issuance of one million five hundred thousand (1,500,000) new class A2 shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each.

Subscription and Payment

All the new shares have been subscribed as follows:

1) MREF III, aforementioned, acting on behalf of MREF III "A", aforementioned, represented as aforementioned, subscribed three hundred and eighteen thousand four hundred (318,400) new class A2 shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each at an aggregate subscription price of six thousand three hundred sixty-eight pounds sterling (GBP 6,368) out of which an amount of three thousand one hundred eighty-four pounds sterling (GBP 3,184) is to be allocated to the share premium of the Company and an amount of three thousand one hundred eighty-four pounds sterling (GBP 3,184) is to be allocated to the share capital of the Company;

2) MREF III, aforementioned, acting on behalf of MREF III "B", aforementioned, represented as aforementioned, subscribed for two hundred and two thousand (202,000) new class A2 shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, at an aggregate subscription price of four thousand forty pounds sterling (GBP 4,040) out of which an amount of two thousand twenty pounds sterling (GBP 2,020) is to be allocated to the share premium of the Company and an amount of two thousand twenty pounds sterling (GBP 2,020) is to be allocated to the share capital of the Company, and

3) MREF III, aforementioned, acting on behalf of MREF III "PC", aforementioned, represented as aforementioned, subscribed for nine hundred and seventy-nine thousand six hundred (979,600) new class A2 shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, at an aggregate subscription price of nineteen thousand five hundred ninety-two pounds sterling (GBP 19,592) out of which an amount of nine thousand seven hundred ninety-six pounds sterling (GBP 9,796) is to be allocated to the share premium of the Company and an amount of nine thousand seven hundred ninety-six pounds sterling (GBP 9,796) is to be allocated to the share capital of the Company.

Total: thirty thousand Pounds Sterling (GBP 30,000) paid for one million five hundred thousand (1,500,000) class A2 shares.

All the new class A2 shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of thirty thousand Pounds Sterling (GBP 30,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to fully restate the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

A. Definitions

In these articles of association the following terms shall have the following meaning:

"Articles" means these articles of association.

"Capital Profits" means any profits arising in this company from an asset directly held by the Company that, if the Company had been a UK resident individual would give rise to a chargeable gain in the Company as defined by TCGA 1992 s1 (or equivalent statute should this provision be superseded under UK law).

"Class A Shares" has the meaning ascribed thereto in article 6 of these Articles.

"Class A1 Shares" has the meaning ascribed thereto in article 6 of these Articles.

"Class A2 Shares" has the meaning ascribed thereto in article 6 of these Articles.

"Midco" means Bond Midco S.à r.l., a private limited liability company existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B177682, which fully owns the shareholding of Propco.

"Income Profits" means any profits (including but not limited to dividends) other than Capital Profits.

"Propco" means Bond Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B177701.

B. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "MREF III Bond S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

C. Share capital - Shares - Register of Shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's share capital is set at thirty thousand Pounds Sterling (GBP 30,000), consisting of:

(i) one million five hundred thousand (1,500,000) class A1 shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each (the "Class A1 Shares"), and

(ii) one million five hundred thousand (1,500,000) class A2 shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each (the "Class A2 Shares" and together with the Class A1 Shares, the "Class A Shares").

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3. Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting

of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 6. Shares. The Company's share capital is divided into two (2) different classes of shares, the Class A 1 Shares and the Class A2 Shares.

6.1.1. The Class A Shares shall finance the Company's direct investment in Midco.

6.1.1.1. The Class A1 Shares are exclusively entitled to the Income Profits derived from the Company's investments in Midco, less the amount of the expenses (including but not limited to interest expenses), losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of Midco.

All such net Income Profits shall be allocated to a Class A1 reserve until its distribution to the holder(s) of Class A1 Shares.

6.1.1.2. The Class A2 Shares are exclusively entitled to the Capital Profits realized by the Company on Midco.

All such Capital Profits shall be allocated to a Class A2 reserve until their distribution to the holder(s) of Class A2 Shares.

6.2. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the class of shares to which such assets and profits are allocated in accordance with article 6.1. here above.

6.4. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6. The Company's shares are in registered form.

6.7. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these Articles as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

D. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these Articles is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these Articles regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the Articles. Subject to the terms and conditions provided by law, these Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

E. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case the Company has a sole manager, such sole manager shall be a Luxembourg resident. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "board of managers" used in these Articles is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these Articles to the shareholder(s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several class B managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company, provided that such person is not a UK resident. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company, provided that such person is not a UK resident.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these Articles.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any class B manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any class B manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority, provide that such manager participates from a place outside the territory of the United Kingdom. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. In case the Company has several managers, it will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any class B manager (s) or other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. In case the Company has a sole manager, it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of such sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

F. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these Articles relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of

undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

G. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these Articles.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these Articles and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

H. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

I. Governing law

Art. 26. Governing law. These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) MREF III GP Limited, une société constituée et existante sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrite auprès du Companies House sous le numéro d'inscription 08405058 ("MREF III"), agissant au nom de MREF III "A" Limited Partnership, un fonds d'investisse-

ment existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrit auprès du Companies House sous le numéro d'inscription LP015419 ("MREF III "A"),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 juillet 2013; et

2) MREF III, susmentionnée, agissant au nom de MREF III "B" Limited Partnership, un fonds d'investissement existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrit auprès du Companies House sous le numéro d'inscription LP015420 ("MREF III "B"),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 juillet 2013.

3) MREF III GP Limited, susmentionnée, agissant au nom de MREF III "PC" Limited Partnership, un fonds d'investissement existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Nightingale House, 65 Curzon Street, Londres W1J 8PE, Royaume-Uni, inscrit auprès du Companies House sous le numéro d'inscription LP015418 ("MREF III "PC"),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 juillet 2013.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés (les «Associés») de la société MREF III Bond S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177790, constituée le 28 mai 2013 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, susnommée, non encore publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»):

Les Associés ont ensuite considéré l'ordre du jour (l' «Ordre du Jour») suivant:

Ordre du jour

1. Fractionnement du capital social de la Société de quinze mille livres sterling (GBP 15.000), actuellement composé de quinze mille (15.000) parts sociales avec une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, en un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15.000), composé de un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune;

2. Création de deux (2) catégories différentes de parts sociales et conversion des un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales ordinaires en un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie A1;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à un nouveau montant de trente mille livres sterling (GBP 30.000) à travers l'émission de un million cinq cent mille (1.500.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2 ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune;

4. Refonte complète des statuts de la Société; et

5. Divers.

Après considération des différents points à l'Ordre du Jour, les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de procéder au fractionnement du capital social de la Société en fractionnant le capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) composé actuellement de quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, en un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15.000), composé de un million cinq cents mille (1.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer deux (2) catégories différentes de parts sociales de la Société, les parts sociales de catégorie A1 et les parts sociales de catégorie A2, chaque catégorie ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01).

Chaque part sociale de chaque catégorie confère à son titulaire un vote à toute assemblée générale des associés de la Société, ainsi que tous les droits déterminés dans la loi et dans les statuts de la Société, tels que modifiés en vertu de la troisième résolution ci-dessous.

Les Associés décident de convertir les un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune en un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie A1, dont (i) trois cent dix-huit mille quatre cents (318.400) parts sociales de catégorie A1 détenues par MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF III «A», susnommé, (ii) deux cent deux mille (202.000) parts sociales de catégorie A1 détenues par MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF III «B», susnommé et (iii) neuf cent soixante-dix-neuf mille six cents (979.600) parts sociales de catégorie A1 détenues par MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF III «PC», susnommé.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à un nouveau montant de trente mille livres sterling (GBP 30.000) à travers l'émission de un million cinq cent mille (1.500.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2 ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF II «A», susnommée, représentée comme il est dit, a souscrit trois cent dix-huit mille quatre cents (318.400) nouvelles parts sociales de catégorie A2 ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune, et à un prix de souscription total de six mille trois cent soixante-huit livres sterling (GBP 6.368) dont un montant de trois mille cent quatre-vingt-quatre livres sterling (GBP 3.184) sera attribué au compte prime d'émission de la Société et un montant de trois mille cent quatre-vingt-quatre livres sterling (GBP 3.184) sera attribué au capital social de la Société;

2) MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF III «B», susnommée, représentée comme il est dit, a souscrit deux cent deux mille (202.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2 ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune à un prix de souscription total de quatre mille quarante livres sterling (GBP 4.040) dont un montant de deux mille vingt livres sterling (GBP 2.020) sera attribué au compte prime d'émission de la Société et dont un montant de deux mille vingt livres sterling (GBP 2.020) sera attribué au capital social de la Société; et

3) MREF III, susnommée, agissant au nom de MREF III «PC», susnommée, représentée comme il est dit, a souscrit neuf cent soixante-dix-neuf mille six cents (979.600) nouvelles parts sociales de catégorie A2 ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune à un prix de souscription total de dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 19.592) dont un montant de neuf mille sept cent quatre-vingt-seize livres sterling (GBP 9.796) sera attribué au compte prime d'émission de la Société et dont un montant de neuf mille sept cent quatre-vingt-seize livres sterling (GBP 9.796) sera attribué au capital social de la Société;

Total: trente mille livres sterling (GBP 30.000) payées pour un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales.

Toutes les nouvelles parts sociales de catégorie A2 ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente mille livres sterling (GBP 30.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Associés décident de procéder à la refonte complète des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

A. Définitions

Dans les présents statuts les termes suivants seront définis comme suit:

«Statuts» signifie les présents statuts.

«Gains en Capital» signifie tout gain en capital réalisé par la Société sur des actifs directement détenus par celle-ci lesquels, si la Société était un individu résidant au Royaume-Uni, constitueraient une plus-value imposable au sens de la TCGA 1992 si (ou une quelconque loi anglaise équivalente substituant ladite disposition);

«Parts Sociales de Catégorie A» a la signification donnée à ce terme à l'article 6 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Catégorie A1» a la signification donnée à ce terme à l'article 6 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Catégorie A2» a la signification donnée à ce terme à l'article 6 des présents Statuts.

«Midco» signifie Bond Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 177682, détenant la totalité des parts sociales émises par Propco.

«Bénéfices de Revenu» signifie tout bénéfice (y compris, toutefois sans s'y limiter, les dividendes) autre que les Gains en Capital.

«Propco» signifie Bond Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis 26A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177701.

B. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MREF III Bond S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

C. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social de trente mille livres sterling (GBP 30.000) représenté par:

(i) un million cinq cents mille (1.500.000) parts sociales de catégorie A1 ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A1»); et

(ii) un million cinq cents mille (1.500.000) parts sociales de catégorie A2 ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A2» et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A1, les «Parts Sociales de Catégorie A»)..

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

5.3. Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en deux (2) catégories différentes de parts sociales, les Parts Sociales de Catégorie A1 et les Parts Sociales de Catégorie A2.

6.1.1. Les Parts Sociales de Catégorie A permettent le financement direct des investissements de la Société dans Midco.

6.1.1.1. Les Parts Sociales de Catégorie A1 confèrent un droit exclusif sur les Bénéfices de Revenu provenant des investissements de la Société dans Midco, déduction faite de l'ensemble des dépenses (y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais d'intérêts), pertes, taxes, ainsi que de tout transfert de fonds incombant à la Société qui peuvent régulièrement et raisonnablement être rattachés à la gestion ainsi qu'aux opérations de Midco.

L'ensemble de ces Bénéfices de Revenu net devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Catégorie A1, jusqu'à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de Catégorie A1.

6.1.1.2. Les Parts Sociales de Catégorie A2 confèrent un droit exclusif sur les Gains en Capital réalisés par la Société sur Midco.

L'ensemble de ces Gains en Capital devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Catégorie A2, jusqu'à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de Catégorie A2.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans la catégorie de parts sociales à laquelle tels actifs et bénéfices sont affectés conformément à l'article 6.1. ci-dessus.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.7. Les fractions de parts sociales auront les mêmes droits que les parts sociales entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs parts sociales ne pourront voter que si le nombre des fractions de parts sociales peut être réuni en une ou plusieurs parts sociales. Dans le cas où des fractions de parts sociales ne pourront pas être réunies en une part sociale entière, de telles fractions de parts sociales ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des associés.

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents Statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

D. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une

référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents Statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents Statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents Statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des Statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

E. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. Si la Société n'a qu'un seul gérant, ce gérant doit être résident du Grand-Duché de Luxembourg. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents Statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents Statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants de catégorie B ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société, pourvu que telle personne n'est pas résident du Royaume-Uni. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société, pourvu que telle(s) personne(s) n'est/ne sont pas résident(s) du Royaume-Uni.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents Statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant de catégorie B comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant de catégorie B peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité, pourvu que lors de sa participation le gérant ne se trouve pas sur le territoire du Royaume-Uni. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Si la Société a plusieurs gérants, elle sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de tout gérant de catégorie B ou toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant elle sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la seule signature du même gérant ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

F. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents Statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

G. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents Statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

H. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

I. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34859. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121345/881.

(130147694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Best Doctors International Insurance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.107,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.741.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Best Doctors, Inc., corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of the Commonwealth of Massachusetts, USA, having its registered office at 100 Federal Street, 21st Floor, Boston, MA 02110, USA, registered with the Secretary of State of the State of the Commonwealth of Massachusetts under file number 042908444 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on August 16, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is currently the sole shareholder of Best Doctors Espana, S.A., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at C/ Almagro, 1a planta, 28010 Madrid, Spain and registered with the Commercial Registry of Madrid under file number M-346842 (the "Company"), to be transferred to the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Acknowledgement of the directors' resolutions of the Company dated July 1, 2013 approving to propose to the Sole Shareholder the transfer of the Company's registered office, principal establishment and central administration from Spain to the Grand Duchy of Luxembourg;

2) Ratification on the resolutions of the approval of the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with corporate continuance;

3) Adoption by the Company of the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) with the name "Best Doctors International Insurance";

4) Amendment and full restatement and renumbering of the articles of association of the Company;

5) Acknowledgement of the appointment for an unlimited period of time of

Category A Manager

- Mr. Charles Damien Payne, born on February 12, 1981, in Great Britain and residing at 68 King William Street, London EC4N 7DZ, England;

Category B Manager

- Ms. Nicola Foley, born on October 6, 1982, in Dublin, Ireland and residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

6) Approval of the interim balance sheet of the Company dated August 15, 2013 as opening balance sheet of the Company and acknowledgement of the statement of value of the managers of the Company dated on or about August 15, 2013;

7) Determination of the address of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8) Miscellaneous.

That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder, having waived notice's period, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges (i) the directors' resolution of the Company dated July 1, 2013 deciding to propose to it to transfer the Company's registered office, principal establishment and central administration from Spain to the Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, and (ii) that all necessary steps in Spain to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg have been taken in Spain.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, as of the date hereof, to reiterate its approval of the transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and to change the nationality of the Company into Luxembourg nationality without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance, all as it has been executed under the public deed executed on July 1, 2013 before the Notary public of Madrid Maître Segismundo Alvarez Royo-Villanova with the number 2,574 of his official records.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall adopt the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) with the name "Best Doctors International Insurance".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate and renumber the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg. The restated and renumbered articles of association of the Company shall now read as follows:

Art. 1. Corporate form. The company takes the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to sole shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company continues for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Best Doctors International Insurance".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to sixty thousand one hundred and seven Euros (EUR 60,107) represented by sixty thousand one hundred and seven (60,107) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up. In addition to the share capital, there has been set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) do(es) not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B or by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager.

The managers shall designate among them a Chairperson at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company. The Chairperson has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Financial year - Annual accounts. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges due from the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and confirm the appointment the following persons as manager of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager

- Mr. Charles Damien Payne, born on February 12, 1981, in Great Britain and residing at 68 King William Street, London EC4N 7DZ, England;

Category B Manager

- Ms. Nicola Foley, born on October 6, 1982, in Dublin, Ireland and residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

It results from (i) the interim balance sheet of the Company dated August 15, 2013 that the net asset value of the Company is equal to at least twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) and (ii) a statement of value of the managers of the Company dated August 16, 2013 certifying that as of the date hereof, no material change in the business of the Company and/or the Company's affairs has occurred which results in the information contained in the interim balance sheet being materially incorrect and/or not giving a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof.

The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company dated August 15, 2013 as opening balance sheet of the Company upon its migration to the Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euros (EUR 4,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt août.

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

Best Doctors, Inc., une société dûment constituée et existant valablement conformément aux lois de l'Etat du Commonwealth du Massachusetts, Etats-Unis, ayant son siège social au 100 Federal Street, 21st Floor, Boston, MA 02110, Etats-Unis, et inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Commonwealth du Massachusetts sous le matricule 042908444 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique le 16 août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique actuel de Best Doctors Espana, S.A., une société constituée conformément aux lois d'Espagne, ayant son siège social au C/ Almagro, 1a planta, 28010 Madrid, Espagne et inscrite auprès du Registre de Commerce de Madrid sous le matricule M-346842 (la «société»), devant être transférée au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme sociale d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Agenda

1) Reconnaissance des résolutions des administrateurs de la Société du 1 juillet 2013 décidant de proposer à l'Associé Unique le transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de l'Espagne au Grand-Duché de Luxembourg;

2) Approbation et ratification des résolutions concernant le transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et changement de nationalité de la Société en nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale.

3) Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination «Best Doctors International Insurance»;

4) Modification et reformulation et renumérotation intégrale des statuts de la Société;

5) Reconnaissance de la nomination pour une durée indéterminée de:

Gérants de Catégorie A

- Mr. Charles Damien Payne, né le 12 février 1981, en Grande Bretagne, et demeurant au 68 King William Street, London EC4N 7DZ, Angleterre;

Gérants de Catégorie B

- Mme. Nicola Foley, née le 6 octobre 1982, à Dublin, Irlande, et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

6) Approbation du bilan intérimaire de la Société du 15 août 2013 en tant que bilan d'ouverture de la Société et reconnaissance de la déclaration de valeur des gérants de la Société datée à une date proche du 15 août 2013;

7) Etablissement du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

8) Divers.

Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique, ayant renoncé à la période de convocation, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend acte (i) de la résolution des administrateurs de la Société du 1 juillet 2013 décidant de transférer le siège social, principal établissement et administration centrale de la Société de l'Espagne au Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes, et (ii) que toutes les formalités requises en Espagne afin de transférer le siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ont été accomplies en Espagne.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, à compter de la date des présentes, de réitérer son approbation au transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et de changer la nationalité de la Société en nationalité luxembourgeoise, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique, comme cela a été exécuté par l'acte notarié daté du 1 juillet 2013 par le notaire de Madrid Maître Segismundo Alvarez Royo-Villanova sous le numéro 2.574 de son registre officiel.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme sociale d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination «Best Doctors International Insurance».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler et renuméroter intégralement les statuts de la Société afin de les conformer à la loi luxembourgeoise à l'occasion du transfert de la Société et de la continuation de sa personnalité morale et juridique au Grand-Duché de Luxembourg. Les statuts reformulés et renumérotés de la Société auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs

de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société continue pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Best Doctors International Insurance».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à soixante mille cent sept Euro (EUR 60.107) représenté par soixante mille cent sept (60.107) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du au capital social, il a été établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de ou des Associé(s).

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers ainsi qu'en justice par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc conformément à la procédure de la section 7.4. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées pour les distributions de dividendes, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide reconnaître et de confirmer la nomination des personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

Gérants de Catégorie A

- Mr. Charles Damien Payne, né le 12 février 1981, en Grande Bretagne, et demeurant au 68 King William Street, London EC4N 7DZ, Angleterre;

Gérants de Catégorie B

- Mme. Nicola Foley, née le 6 octobre 1982, à Dublin, Irlande, et demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

Sixième résolution

Il résulte (i) du bilan de la Société daté du 15 août 2013 que la valeur de l'actif net de la Société s'élève au moins à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) et (ii) d'un certificat de valeur des administrateurs de la Société daté du 16 août 2013 certifiant que depuis la date du bilan et jusqu'à la date des présentes, aucun changement matériel dans les activités commerciales de la Société et/ou les affaires de la Société n'a eu lieu, qui se traduirait par le fait que les informations contenues dans le bilan soient matériellement inexactes et/ou ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société à la date des présentes.

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de la Société au 15 août 2013, comme bilan d'ouverture de la Société suite à la migration au Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ quatre mille Euros (EUR 4.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2013. Relation: LAC/2013/38947. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121605/511.

(130147787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Intesa Sanpaolo Servitia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 14.241.

Letalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.837.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) Mr Jean-Claude Krieger, professionally residing in Luxembourg,

acting on behalf of Intesa Sanpaolo Servitia S.A., a société anonyme subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of Maître Marc Elter, then notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 October 1976, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 255 of the year 1976, on page 12215, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 14241 (the "Transferor")

by virtue of a power of attorney given on 16 August 2013 a copy of which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

(2) Mr Carl Pivert, professionally residing in Luxembourg,

acting on behalf of Letalux S.A., a société anonyme subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary, residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 280 of 13 April 2000, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 73837 (the "Transferee", together with the Transferor, the "Companies")

by virtue of a power of attorney given on 20 August 2013 a copy of which, after having been signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

have, with regard to the Transferor, pursuant to the meeting of its board of directors held on 15 May 2013, and with regard to the Transferee, pursuant to the meeting of its board of directors held on 20 August 2013, agreed and decided to submit to the approval of, respectively, the Transferor's and the Transferee's shareholders, the following:

Transfer Plan

The Transferor and the Transferee have agreed to the following transfer plan (the "Transfer Plan") pursuant to the terms of which, the Transferor shall transfer, without dissolution, its business office services branch of activity with all related services (the "Business Office Services") comprising all the assets and liabilities related to the Business Office Services (the "Branch of Activities"), as further set out in Section 2 below, to the Transferee, in consideration for an amount in cash, as further set out in Section 3 below. The Branch of Activities constitutes a whole which, from a technical and organizational point of view, carries out an autonomous and independent activity and is able to operate on its own.

The terms of this Transfer Plan shall be subject to the approval, in the presence of a notary, by the extraordinary meeting of the shareholders of the Transferor and by the extraordinary meeting of the shareholders of the Transferee, which shall occur at least one month after the filing and publication of this Transfer Plan, in accordance with article 9 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

On the date on which the extraordinary shareholders' meetings of both the Transferee and the Transferor decide on the approval of the present Transfer Plan (the "Closing Date") and further to such approval of the Transfer Plan by these general meetings, the whole Branch of Activities, and in particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activities, will be transferred ipso jure and without dissolution of the Transferor by the Transferor to the Transferee, in accordance with article 308bis-5 of the Law ("cession à titre onéreux d'une branche d'activités"), the terms of this Transfer Plan and any other agreement or document as may be entered into from time to time between the Transferor, the Transferee and their respective shareholders for the purpose of implementing the Transfer Plan, including any business transfer agreement (the "Business Transfer Agreement").

The Transferor and the Transferee decide to submit this Transfer Plan to the rules applicable to de-mergers as provided for in articles 285 to 308 of the Law, with the exception of article 303 of the Law.

NOW, THEREFORE, the appearing Companies, as duly represented, have requested the undersigned notary to act the following transfer proposal (the "Transfer Plan") established by the Board of Directors of the Companies in order to realize the "Cession" as follows.

1. Presentation of the Companies.

1.1 Intesa Sanpaolo Servitia S.A., a société anonyme subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of Maître Marc Elter, then notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 October 1976, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 255 of the year 1976, on page 12215, the articles of which having been amended for the last time by deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, on 14 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 244 of 28 January 2012. The company is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 14241.

The object of the company is stated as follows:

"The purpose of the Company is to provide administrative functions, IT and data processing services to Luxembourg and foreign companies. The Company may provide any services relating to the administration and archiving of data in all its forms. The Company may carry out any securities or real estate transactions such as the sale, purchase and leasing of all real or personal property.

Generally, the Company may achieve its purpose directly or indirectly by carrying out all transactions which could promote said corporate purpose.

The Company belongs to the banking group Intesa Sanpaolo. As such, it has to observe the rules set up by the Group Leader as part of its direction and coordination activity, these rules being also set up in application of the instructions given by the Bank of Italy in the interest the stability of the group. The directors of the Company shall provide the Group Leader, within legal limits, with the data and information necessary to set up these rules.

The Company is authorized to act as a client communication agent (agent de communication à la clientèle) and as an IT systems and communication networks operator of the financial sector (opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier) respectively under Articles 29-1 and 29-3 the law of 5 April 1993 on the financial sector.

In this context, the Company is authorized to provide on behalf of credit institutions, PFS, UCIs or pension funds established under Luxembourg law or foreign law, one or more of the following services:

- the production, in tangible form or in the form of electronic data, of confidential documents intended for the personal attention of clients of credit institutions, PFS, investors in UCIs and contributors, members or beneficiaries of pension funds;
- the maintenance of documents referred to in the previous indent, the communication to persons referred to in the first indent, of documents or information relating to their assets and to the services offered by the professional in question;
- the consolidation, pursuant to an express mandate given by the persons referred to in the first indent, of positions which the latter hold with diverse financial professionals;

- the maintenance of IT systems and communication networks of the professionals listed above. This activity may include computer processing or the transfer of data stored in the computer data device."

The capital of the company is fixed at one million five hundred Euro (EUR 1,500,000.-), represented by 60,000 shares without designation of a par value.

The company has not issued other securities giving the right to vote at any general meeting of shareholders, here after, the "Transferor".

1.2 Letalux S.A., a société anonyme subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 280 of 13 April 2000, the articles of which having been amended for the last time by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 25 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1032 of 13 October 2005.

The company is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 73837.

The object of the company is stated as follows:

"The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees."

The capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The company has not issued other securities giving the right to vote at any general meeting of shareholders, here after, the "Transferee"

2. Assets and Liabilities composing the Branch of Activities. The Branch of Activities comprises the business office services business of the Transferor, consisting of:

2.1 the lease agreements between the Transferor and the relevant landlords regarding the properties located at (i) 5 rue Jean Monnet, Luxembourg and (ii) 11 Boulevard de la Foire, Luxembourg;

2.2 the clients of the Business Office Services (the "Clients") and any and all agreements entered into with the Clients exclusively limited to the Business Office Services, including for the avoidance of doubt, any deposit, guarantee and any other accessory or security rights related thereto.

2.3 For the avoidance of doubt, no other tangible or intangible assets of the Transferor will be transferred to the Transferee as a result of the transfer of the Business Office Services, as there are no other tangible or intangible assets attached to the Business Office Services.

2.4 For the avoidance of doubt; no employees of the Transferor are dedicated to the Business Office Services, so that no employees of the Transferor will be transferred to the Transferee as a result of the transfer of the Business Office Services.

3. Consideration. The consideration to be paid by the Transferee to the Transferor for the Business Office Services shall consist of an amount in cash, to be calculated in accordance with the price calculation mechanisms provided for in the Business Transfer Agreement.

4. Effect and effective date of the Transfer. On the Closing Date and subject to the approval of the transfer of the Branch of Activities, as described in this Transfer Plan, by the extraordinary general meetings of shareholders of the Transferee and the Transferor, the Branch of Activities, and in particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activities, will be transferred ipso jure and without dissolution to the Transferee, in accordance with article 308bis-5 of the Law and of this Transfer Plan.

From the Closing Date and under the same above condition, all rights and obligations of the Branch of Activities towards third parties will be taken over by the Transferee and the Transferee will assume all the liabilities and payment obligations of the Branch of Activities as its own.

5. Enforceability of the transfer of the Branch of Activities towards third parties. Vis-à-vis third parties, the transfer of the Branch of Activities will be enforceable ("opposable") in accordance with article 9 of the Law on the date of the publication of the minutes of the extraordinary general meetings of the shareholders of both the Transferee and the Transferor approving the Transfer Plan.

6. Effective date of the transfer of the Branch of Activities from an accounting and tax point of view. From an accounting and tax perspective, the transfer of the Branch of Activities will be considered as effective as of the Closing Date.

7. Particular advantages. Neither the shareholders of the Transferor nor the shareholders of the Transferee, nor any holders of securities other than shares in the Transferor or the Transferee, shall be granted special rights, in relation to and as a consequence of the transfer of the Branch of Activities.

No particular advantages will be granted to the management or supervisory bodies of the Transferor or the Transferee, nor to the auditors of either of the two companies, in relation to and as a consequence of the transfer of the Branch of Activities.

8. Waivers. Given the overall context of the transfer of the Branch of Activities, the management bodies of both the Transferor and the Transferee will request the shareholders of the respective companies to waive, in accordance with article 296 of the Law, the requirement for the establishment and their right to receive or have made available to them the directors' report provided for by article 293 of the Law, the independent expert report provided for by article 294 of the Law and the accounting statement referred to in article 295(1)(c) of the Law.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Transfer Plan and of all acts, documents and formalities incumbent upon the appearing companies in this respect pursuant to the law.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(1) Monsieur Jean-Claude Krieger, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte de la société Intesa Sanpaolo Servitia S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 octobre 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 255 de l'année 1976, page 12215 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14241 (le «Cédant»),

représenté aux fins des présentes par une procuration donnée le 16 août 2013. La prédite procuration restera annexée aux présentes après signature par le mandataire et le notaire.

(2) Monsieur Carl Pivert, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte de la société Letalux S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 280 du 13 avril 2000 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73837 (le «Cessionnaire», conjointement avec le Cédant, les «Sociétés»),

représenté aux fins des présentes par une procuration donnée le 20 août 2013. La prédite procuration restera annexée aux présentes après signature par les mandataires et le notaire.

ont, concernant le Cédant, conformément à la réunion de son conseil d'administration en date du 15 mai 2013, et concernant le Cessionnaire, conformément à la réunion de son conseil d'administration en date du 20 août 2013, accepté et décidé de soumettre à l'approbation des actionnaires du Cédant, respectivement du Cessionnaire ce qui suit:

Plan de transfert

Le Cédant et le Cessionnaire ont décidé d'adopter le plan de transfert suivant (le «Plan de Transfert») conformément aux termes duquel le Cédant transfère, sans dissolution, sa branche d'activité de services de bureaux d'affaires comprenant tous les services connexes (Activité de Services de Bureaux») comprenant tous les actifs et passifs liés à l'Activité de Services de Bureaux (la «Branche d'Activités»), telle que définie dans le paragraphe 2 ci-dessous, au Cessionnaire, en contrepartie d'un montant en espèces, conformément aux modalités précisées dans la section 3 ci-dessous. La Branche d'Activités constitue un ensemble qui, d'un point de vue technique et organisationnel, exerce une activité autonome et indépendante et est capable d'opérer seule.

Les modalités de ce Plan de Transfert sont subordonnées à l'approbation, en présence d'un notaire, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Cédant et par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Cessionnaire, qui doivent avoir lieu au moins un mois après le dépôt et la publication de ce Plan de Transfert, conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

A la date à laquelle les assemblées générales extraordinaires du Cessionnaire et du Cédant se prononceront sur l'approbation de ce Plan de Transfert (la «Date de Clôture») et à la suite de cette approbation du Plan de Transfert par ces assemblées générales, l'ensemble de la Branche d'Activités, et en particulier tous les actifs et passifs liés à la Branche d'Activités, seront transférés de plein droit et sans dissolution du Cédant par le Cédant au Cessionnaire, conformément à l'article 308bis-5 de la Loi («cession à titre onéreux d'une branche d'activités»), aux termes de ce Plan de Transfert et de tout autre accord ou document pouvant être conclu de temps à autre entre le Cédant, le Cessionnaire et leurs actionnaires respectifs dans le but de mettre en oeuvre le Plan de Transfert, y compris tout contrat de transfert d'activités Accord de Transfert de Branche d'Activités»).

Le Cédant et le Cessionnaire décident de soumettre ce Plan de Transfert aux règles applicables aux scissions prévues aux articles 285 à 308 de la Loi, à l'exception de l'article 303 de la Loi.

EN CONSÉQUENCE, les sociétés comparantes, dûment représentées, ont demandé au notaire soussigné de prendre acte du plan de transfert suivant (le «Plan de Transfert») établi par le Conseil d'Administration des Sociétés afin de réaliser la Cession comme suit.

1. Présentation des Sociétés.

1.1 Intesa Sanpaolo Servitia S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 octobre 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 255 de l'année 1976, page 12215 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Redange-sur-Attert, le 14 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 244 du 28 janvier 2012. La société est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14241.

L'objet de la société est le suivant:

«L'objet de la Société est de rendre des services d'administration, de bureautique et de traitement informatique aux entreprises luxembourgeoises et étrangères. La société peut fournir tous services relatifs à l'administration et à l'archivage des données sous toutes leurs formes. La Société peut procéder à toutes opérations mobilières ou immobilières telles que la vente, l'achat, et la location de tous bien meubles ou immeubles.

D'une manière générale, la Société peut réaliser son objet directement ou indirectement en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet.

La Société fait partie du Groupe Bancaire Intesa Sanpaolo. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions édictées par le Chef de Groupe dans le cadre de son activité de direction et de coordination, ces dispositions étaient prises aussi en exécution des instructions données par la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les administrateurs de la société fournissent au Chef de Groupe, dans les limites légales, les données et informations permettant d'édicter ces dispositions.

La Société est habilitée à agir en qualité d'agent de communication à la clientèle et en qualité d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier selon l'article 29-1 respectivement 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Dans ce contexte, la Société est autorisée à prêter pour compte d'établissement de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension de droit luxembourgeois, ou de droit étranger, un ou plusieurs des services suivants:

- la confection sur un support matériel ou électronique, de documents à contenu confidentiel, à destination personnelle de clients d'établissement de crédit ou de PSF, d'investisseurs d'OPC et de cotisants, affiliée ou bénéficiaires de fonds de pension;
- l'archivage des documents visés au tiret précédent, la communication aux personnes visées au premier tiret, de documents ou d'informations relatives à leurs avoirs ainsi qu'au services offerts par le professionnel en cause;
- la consolidation, sur base d'un mandat exprès, des positions que les personnes visées au premier tiret détiennent auprès de différents professionnels financiers;
- la maintenance du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux de communication des professionnels repris ci-dessus. Cette activité peut englober le traitement informatique ou le transfert des données stockées dans le dispositif informatique.»

Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR) représenté par 60.000 (soixante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

La société n'a émis aucun titre donnant un droit de vote à une assemblée générale des actionnaires, ci-après, le «Cédant».

1.2 Letalux S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 280 du 13 avril 2000, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, le 25 mai 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1032 du 13 octobre 2005.

La société est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73837.

L'objet de la société est le suivant:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La société n'a émis aucun titre donnant un droit de vote à une assemblée générale des actionnaires, ci-après, le «Cessionnaire».

2. Actifs et Passifs composant la Branche d'Activités. La Branche d'Activités comprend l'activité de services de bureaux du Cédant consistant en:

2.1 Les contrats de location conclus entre le Cédant et les propriétaires concernant les propriétés situées au (i) 5 rue Jean Monnet, Luxembourg et au (ii) 11 boulevard de la Foire, Luxembourg;

2.2 les clients de l'Activité de Services de Bureaux (les «Clients») et tous accords conclus avec les Clients concernant exclusivement l'Activité de Services de Bureaux, y compris, afin d'éviter toute ambiguïté, tout dépôt, garantie et tout autre droit accessoire ou sûreté y afférents.

2.3 Afin d'éviter toute ambiguïté, aucun autre actif corporel ou incorporel du Cédant ne sera transféré au Cessionnaire du fait du transfert de l'Activité de Services de Bureaux, car il n'y a pas d'autres actifs corporels ou incorporels rattachés à l'Activité de Services de Bureaux.

2.4 Afin d'éviter toute ambiguïté, aucun salarié du Cédant n'est rattaché à l'Activité de Services de Bureaux, de ce fait aucun salarié du Cédant ne sera transféré au Cessionnaire du fait du transfert de l'Activité de Services de Bureaux.

3. Prix. Le montant du prix devant être versé par le Cessionnaire au Cédant pour l'Activité de Services de Bureaux sera un montant en espèces, calculé conformément aux mécanismes de calcul de prix figurant dans l'Accord de Transfert de Branche d'Activités.

4. Effet et Date d'effet du Transfert. À la Date de Clôture et sous réserve de l'approbation du transfert de la Branche d'Activités, tel que décrit dans le présent Plan de Transfert, par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires du Cessionnaire et du Cédant, la Branche d'Activité, et en particulier tous les actifs et les passifs liés à la Branche d'Activités, seront transférés de plein droit et sans dissolution du Cédant, conformément à l'article 308bis-5 de la Loi et au présent Plan de Transfert.

A partir de la Date de Clôture et sous les mêmes conditions ci-dessus, tous les droits et obligations de la Branche d'Activités envers des tiers seront pris en charge par le Cessionnaire et le Cessionnaire assumera toutes les responsabilités et les obligations de paiement de la Branche d'Activités comme les siennes.

5. Opposabilité du transfert de la Branche d'Activités envers les tiers. Vis-à-vis des tiers, conformément à l'article 9 de la Loi, le transfert de la Branche d'Activités sera opposable à la date de la publication des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des actionnaires du Cessionnaire et du Cédant approuvant le Plan de Transfert.

6. Date d'effet du transfert de la Branche d'Activités d'un point de vue comptable et Fiscal. D'un point de vue comptable et fiscal, le transfert de la Branche d'Activités sera considéré comme effectif à compter de la Date de Clôture.

7. Avantages particuliers. Ni les actionnaires du Cédant, ni les actionnaires du Cessionnaire, ni les porteurs de titres autres que des actions du Cédant ou du Cessionnaire, ne bénéficient de droits spéciaux, en relation avec et en conséquence du transfert de la Branche d'Activités.

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux organes de gérance ou de surveillance du Cédant ou du Cessionnaire, ni aux commissaires aux comptes de quelconque de l'une des deux sociétés, en relation avec et en conséquence du transfert de la Branche d'Activités.

8. Dérogations. Compte tenu du contexte global du transfert de la Branche d'Activités, les organes de gestion à la fois du Cessionnaire et du Cédant demanderont aux actionnaires des sociétés respectives de renoncer, conformément à l'article 296 de la Loi, à leur droit de recevoir ou à leur devoir de mettre à disposition, le rapport de gestion prévue par l'article 293 de la Loi, le rapport d'expert indépendant prévu par l'article 294 de la Loi et les états comptables visés à l'article 295 (1) (c) de la Loi.

Le notaire soussigné atteste par les présentes de l'existence et de la légalité du Plan de Transfert et de tous les actes, documents et formalités qui incombent d'après la loi aux sociétés comparantes dans ce cadre.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Krieger, Pivert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: EAC/2013/11087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013121838/329.

(130148009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

RL 488 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.696.

L'an deux mille treize, le vingt août.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RL 488 S.A., ci-après la «Société», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 178696, constituée en date du 11 juillet 2013 aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Laurence WUIDART, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Préambule

Le président déclare que dans l'acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2013 une erreur matérielle s'est glissée.

Ladite erreur matérielle concerne l'adresse de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING, lequel est domicilié à Mamer et non comme indiqué dans le prédit acte à Luxembourg.

Le président déclare rectifier cette erreur matérielle et confirme que Monsieur Thierry FLEMING est domicilié au 33, rue des Merisiers à L-8253 Mamer.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Nomination de Monsieur Fons MANGEN, expert-comptable, né le 17 juin 1958 à Ettelbruck et demeurant au 147, rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck en tant qu'administrateur supplémentaire de la société, son mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social.

2) Instauration d'un droit préférentiel de souscription à des actions nouvelles, à des obligations convertibles en actions et à tous titres conférant un droit à des actions nouvelles et insertion d'un nouvel alinéa 6 à l'article 5 des statuts ayant la teneur suivante:

«Les actions à souscrire doivent être offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. Ce droit préférentiel de souscription ne peut être supprimé et s'applique aux actions nouvelles, aux obligations convertibles en actions et à tous titres conférant un droit à des actions nouvelles.»

3) Suppression du 7^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé.

4) Instauration d'une clause de non-dilution sous un seuil de 10% du capital et insertion d'un nouvel alinéa 6 à l'article 5 des statuts ayant la teneur suivante:

«Toute augmentation du capital social s'opérant par l'émission d'actions nouvelles qui aurait pour effet de réduire le pourcentage de participation d'un actionnaire sous le seuil de dix pour cent doit être décidée par une majorité représentant au moins 85% des actions émises.»

5) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.569.000 en vue de le porter de EUR 31.000 à EUR 1.600.000 par la création de 15.690 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire.

6) Souscription et libération des 15.690 actions nouvelles comme suit par:

- CORLUX S.A.:	1.690
- BONROUGE INVESTMENTS S.à r.l.:	2.000
- CHAPSA INVESTMENTS S.à r.l.:	2.000
- HANDS INVEST LUXEMBOURG S.A.:	2.000
- BAMEVIX S.A.:	2.000
- COCOA VENTURE S.A.:	2.000
- HARMONIS S.A.:	2.000
- VEDIPAR S.A.:	2.000

7) Modifications subséquente de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.600.000 (un million six cent mille euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. Les actions à souscrire doivent être offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. Ce droit préférentiel de souscription ne peut être supprimé et s'applique aux actions nouvelles, aux obligations convertibles en actions et à tous titres conférant un droit à des actions nouvelles.

Toute augmentation du capital social s'opérant par l'émission d'actions nouvelles qui aurait pour effet de réduire le pourcentage de participation d'un actionnaire sous le seuil de dix pour cent doit être décidée par une majorité représentant au moins 85% des actions émises.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 juillet 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.»

8) Modification de l'heure de l'assemblée générale annuelle, laquelle se tiendra dorénavant à 11.00 heures.

9) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mardi du mois de juin à 11.00 heures.»

10) Ajout d'un alinéa supplémentaire aux articles 17 et 19 des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.»

« **Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 310 (trois cent dix) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Fons MANGEN, expert-comptable, né le 17 juin 1958 à Ettelbruck, demeurant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, en tant qu'administrateur supplémentaire de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que conformément à l'article 32-3 de la loi concernant les sociétés commerciales, les actions à souscrire doivent être offertes par préférence aux actionnaires existants et d'insérer un nouvel alinéa 6 à l'article 5 des statuts ayant la teneur suivante:

«Les actions à souscrire doivent être offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. Ce droit préférentiel de souscription ne peut être supprimé et s'applique aux actions nouvelles, aux obligations convertibles en actions et à tous titres conférant un droit à des actions nouvelles.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le 7^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter aux statuts une clause de non-dilution des participations des actionnaires de la Société en dessous d'un seuil de 10 % (dix pour cent) et d'insérer, après l'alinéa 6 de l'article 5 des statuts, un nouvel alinéa 7 ayant la teneur suivante:

«Toute augmentation du capital social s'opérant par l'émission d'actions nouvelles qui aurait pour effet de réduire le pourcentage de participation d'un actionnaire sous le seuil de 10 % (dix pour cent) doit être décidée par une majorité représentant au moins 85 % (quatre-vingt-cinq pour cent) des actions émises.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1.569.000 (un million cinq cent soixante-neuf mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 1.600.000 (un million six cent mille euros) par la création et l'émission de 15.690 (quinze mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée prend acte et accepte la souscription des 15.690 (quinze mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions émises, comme suit:

- CORLUX S.A.:	1.690
- BONROUGE INVESTMENTS S.à r.l.:	2.000
- CHAPSA INVESTMENTS S.à r.l.:	2.000
- HANDS INVEST LUXEMBOURG S.A.:	2.000
- BAMEVIX S.A.:	2.000
- COCOA VENTURE S.A.:	2.000
- HARMONIS S.A.:	2.000
- VEDIPAR S.A.:	2.000
TOTAL:	15.690

Les 15.690 (quinze mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions sont toutes intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 1.569.000 (un million cinq cent soixante-neuf mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.600.000 (un million six cent mille euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions à souscrire doivent être offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. Ce droit préférentiel de souscription ne peut être supprimé et s'applique aux actions nouvelles, aux obligations convertibles en actions et à tous titres conférant un droit à des actions nouvelles.

Toute augmentation du capital social s'opérant par l'émission d'actions nouvelles qui aurait pour effet de réduire le pourcentage de participation d'un actionnaire sous le seuil de 10% (dix pour cent) doit être décidée par une majorité représentant au moins 85% (quatre-vingt-cinq pour cent) des actions émises.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 juillet 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'heure de l'assemblée générale annuelle pour la fixer dorénavant à 11.00 heures au lieu de 9.00 heures.

Huitième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mardi du mois de juin à 11.00 heures.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa supplémentaire aux articles 17 et 19 des statuts, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.»

« **Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. WUIDART, C. GRUNDHEBER, S. BOULARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 août 2013. Relation: RED/2013/1412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 août 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013122059/237.

(130147847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Isprat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.236.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 juillet 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luc Géronchal, en tant qu'administrateur, demeurant au 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
- Monsieur Benoît Bauduin, en tant qu'administrateur, demeurant professionnellement 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur, demeurant au 156 rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;
- Monsieur Olivier Liégeois, en tant qu'administrateur, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

- BF CONSULTING S.à r.l., en tant que commissaire, ayant son siège social au 16 rue de Larochette, L9391 Reisdorf.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106024/21.

(130128605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Ulysses, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.830.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Pascal Pierret, Jean-Michel Gelhay et Alain Devresse, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour ULYSSES

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne AEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013101871/19.

(130123057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Tree Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 147.550.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101860/9.

(130122767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Turkey MENA Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.517.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101848/9.

(130122997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Turkey MENA Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.518.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101849/9.

(130122995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Turkey MENA Properties Nisantasi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.486.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101847/9.

(130123000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Voiron Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 126.873.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juin 2013

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate aussi le changement d'adresse professionnelle de l'administrateur délégué:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013101899/18.

(130123261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

AXA Infrastructure III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 152.111.

L'adresse professionnelle de Monsieur Alain Nicolai, gérant de la Société, est désormais le 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013096537/14.

(130116778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 11.871.110,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 138.458.

L'adresse professionnelle de Monsieur Alain Nicolai, administrateur de la Société, est désormais le 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013096539/15.

(130116839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

TMK Bonds SA, Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 149.705.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 17 mai 2013:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 17 mai 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2013096466/25.

(130117075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Bergonia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.542.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096672/11.

(130117824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Beri 3000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 150.378.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.
Un mandataire

Référence de publication: 2013096673/11.

(130117651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Bigblue Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIGBLUE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096678/11.

(130118176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Aztec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 95.981.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 26 juin 2013 au siège social que:
Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration se compose de:

- Fabrice HUBERTY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres, Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, Angleterre;
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse;
- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2013096650/21.

(130118114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Bajo Aragón II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAJO ARAGÓN II S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.)

Référence de publication: 2013096666/11.

(130117572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Bajo Aragón I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAJO ARAGÓN I S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096665/11.

(130117594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Blis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096682/10.

(130117165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Brink's Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.970.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2013, le nombre des administrateurs est fixé à 3. Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013. Par décision du Conseil d'Administration le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Weisen et le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Mc Alister Crutchfield Marshall II sont également prolongés pour une année. Sont nommés:

- Monsieur Carlo Weisen, administrateur et administrateur délégué, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg, avec pouvoir d'engager la société en toute circonstance par sa seule signature,
- Monsieur Christian Berté, administrateur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg,
- Monsieur MC Alister Crutchfield MARSHALL II, administrateur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 8 rue de Bitbourg est nommé président du conseil d'administration,
- KPMG Audit Sàrl, réviseur d'entreprise, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013096663/22.

(130117967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Bondi Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/07/2013.

Référence de publication: 2013096686/10.

(130117846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Brescia Real Estate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.225.

Aux actionnaires

Je vous informe par la présente que je dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu entre «BRESCIA REAL ESTATE S.A.» ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 136.225, et moi-même.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Victor Elvinger.

Référence de publication: 2013096691/11.

(130117090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

BRP Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 166.225.

Les comptes annuels, pour la période du 21 novembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096692/11.

(130117488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Agile Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.973.

EXTRAIT

En date du 19 juin 2013, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ivo Hemelraad, en tant qu'administrateur B, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant qu'administrateur B, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Denis Troshanin, en tant qu'administrateur B, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Monsieur Marijus Krisciunas, en tant qu'administrateur A, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Madame Diana Dominiene, en tant qu'administrateur A, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur A de la société avec effet immédiat et pour un terme qui expirera en 2019.
- Monsieur Denis Troshanin, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur A de la société avec effet immédiat et pour un terme qui expirera en 2019.
- Madame Ingrida Mikénaitė, avec adresse professionnelle au P. Zadeikos str. 26-16, Vilnius, Lituanie, est élue nouvel administrateur B de la société avec effet immédiat et pour un terme qui expirera en 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096610/22.

(130117649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Circuit 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013096714/10.

(130117928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Chester Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 162.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096712/10.

(130117738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Circuit 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013096715/10.

(130117938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Boston Mere Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.225.

Extract of the resolution taken at the Meeting of the Board of Directors held in Luxembourg on June 21st, 2013

- Mr. Jean-Hugues DOUBET, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, is coopted, with immediate effect as Director of the company in replacement of Mr. Fabio GASPERONI, who resigned. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2014. The cooption of Mr. Jean-Hugues DOUBET will be submitted for approval to the forthcoming General Meeting of the Shareholders.

On June 21st, 2013.

For true copy

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 juin 2013

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Fabio GASPERONI, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014. La cooptation de Monsieur Jean-Hugues DOUBET sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale de 2014.

Le 21 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

BOSTON MERE PROPERTY HOLDING S.A.

I. SCHUL / F. LANNERS

Director / Director and Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2013096688/24.

(130116960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

BT (Luxembourg) JH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096697/9.

(130117590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096698/9.

(130117468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Crèche Les Petits Fermiers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 120, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 162.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096724/9.

(130117945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Celox S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 9.711.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096736/9.

(130117688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Coiffure Masculine Alvaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 95.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096769/9.

(130117950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Coiffure Casting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096768/9.

(130117411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Hiraga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 170.039.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097920/9.

(130119271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Hoscheid Michel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8473 Eischen, 30, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 63.877.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097946/9.

(130119116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

F.V. Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 60, rue A. et E. Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 113.265.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013098852/9.
(130120485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

EQT Senior Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 167.972.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013098836/9.
(130120291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

EOF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.457.700,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.049.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 juin 2013

- La démission de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique, effective au 1^{er} juillet 2013.
- Monsieur Daniel Laurencin, employé privé, avec adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013098832/18.

(130120153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

EBM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 94.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013098823/9.
(130120377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

EDB Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 156.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013098824/9.
(130120424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Emac Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.514.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098828/9.

(130120781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

ERP Expertise Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098838/9.

(130119841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Esterel Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 168.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098841/9.

(130120849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Felijo Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.358.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098892/9.

(130120071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Fields Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.497.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098894/9.

(130120070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Finalyse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.920.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098895/9.

(130120275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Floralia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 112.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098902/9.

(130119908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Excellence Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 161.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101351/9.

(130123607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

European Jewellers I S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 139.072.666,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.031.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société le 18 juin 2013

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 18 juin 2013 d'accepter la démission de Melle. Anissa Badou Administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 14 mai 2013.

Le Conseil d'Administration a décidé de remplacer Melle. Anissa Badou par Mme. Yeliz Bozkir, dont l'adresse professionnelle se situe au 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Administrateur de catégorie A, avec effet au 14 mai 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN JEWELLERS I S.A.

Christophe Gammal / Michael Goosse

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013101375/18.

(130122816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

BMGA Alternative Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.198.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 25 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013096685/12.

(130117703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.
